

**SEANCE DU 11 mars 2026**

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	9

L'an deux mille vingt-six, le 11 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

**MEMBRES PRESENTS** : GAILLOT Philippe, MENEGHIN Gaël, IMMÉR Alain, SIVÉC Jean, OGER Isabelle, REUTER Olivier, THILL Céline, VALANCE Bénédicte, WALLERICH Alain ;

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : GUINDT Philippe,

**MEMBRES ABSENTS NON-EXCUSES** : BRUN Jérôme, DEBAILLEUL Delphine, VIEIRA Christophe

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2026 - 996 – Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2026

Dans l'attente du vote du budget primitif 2026, une autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement est utile et nécessaire afin de ne pas rompre la chaîne des règlements d'opérations budgétaires et comptables.

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil municipal qui **approuve** à l'unanimité des membres présents et pouvoirs :

- De recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2026, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

Article Chapitre	Intitulés	Réalisé 2025	25% Autorisation Mandatement
203	Frais Etudes, Recherche, Insertion	2 279.20 €	569.79 €
2051	Concessions et droits similaires	0.00 €	0.00 €
<b>Chap.20</b>	<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>2 279.20 €</b>	<b>569.79 €</b>
2131	Bâtiments publics	32 783.61 €	8 195.90 €
2151	Réseaux de voirie	2 496.00 €	624.00 €
2152	Installations de voirie	12 853.49 €	3 213.37 €
21538	Autres réseaux	326 918.31 €	81 729.58 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	535.95 €	133.99 €
2183	Matériel Informatique	4 734.00 €	1 183.50 €
21885	Autres	3 954.00 €	988.50 €
<b>Chap.21</b>	<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>384 275.36 €</b>	<b>96 068.84 €</b>

La limite de **96 638,63 €** correspond à la limite supérieure que la commune pourra mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 13 mars 2026

Le Maire :

**Philippe GAILLOT**




Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 13 mars 2026

Le Maire,

